



CANADA

## DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 71/19

### LA NÉCESSITÉ DE LA CONSULTATION ET DE LA COOPÉRATION À L'OCDE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
M. Mitchell Sharp, à la réunion ministérielle de l'OCDE,  
à Paris le 8 juin 1971.

...Nous nous réunissons à un moment où beaucoup de pays membres de notre Organisation, sinon la plupart, rencontrent des difficultés économiques considérables. Nous continuons à souffrir beaucoup du chômage et de l'inflation. La crise récente du système monétaire international et ses conséquences à long terme exigent de la part des pays membres des études et des actions pour rendre plus stable l'ambiance sur le plan financier. La première tâche qui incombe à l'OCDE est de s'attaquer à des difficultés permanentes et à des problèmes nouveaux; elle s'est montrée capable de le faire. Le Canada apporte son plein appui aux buts et aux activités de l'Organisation et il continuera à contribuer aux efforts des divers comités et groupes de travail dans le cadre général des Politiques et Perspectives économiques. Le rapport sur les politiques de l'environnement que le Secrétaire général nous a envoyé m'a beaucoup intéressé. Les complexités des sociétés industrielles modernes ne sont nulle part plus apparentes et plus fondamentalement importantes que dans ce contexte général: la qualité de la vie. Nous collaborons pleinement aux travaux de l'OCDE sur les problèmes du milieu. En particulier, nous croyons que des études permanentes portant sur des secteurs tels que la gestion de l'air et de l'eau, l'administration des villes et la présence indésirable de produits chimiques dans l'environnement sont des éléments de base essentiels d'une tâche plus vaste: étudier les problèmes du milieu sur le plan économique-commercial. Certains travaux entrepris sous la pression des circonstances, tels que ceux sur la pollution par l'industrie de la pâte et du papier, présentent, je n'ai guère besoin de vous le rappeler, un intérêt particulier pour le Canada. Les groupes de secteur sont intrinsèquement des "lignes de défense avancée" capables de détecter les points exigeant une attention urgente et concertée. Il en est de même de la Procédure de notification et de consultations sur les mesures concernant les substances ayant une incidence sur l'homme ou son environnement, qu'il sera peut-être possible d'étendre et d'élargir dans l'avenir, à mesure que l'Organisation acquerra plus d'expérience de ces questions.

Les documents que nous avons sous les yeux nous indiquent que le taux de progrès économiques pour l'ensemble des pays de l'OCDE a été en 1970 de 2.5 pour cent, soit la moitié seulement de celui de 1969 et de la moyenne des années 60. Le taux prévu pour l'année en cours, 4 pour cent, est plus